



Lorsqu'une personne reçoit le diagnostic de la maladie de Huntington (MH) et qu'elle présente des symptômes, il peut arriver que vous soyez inquiet quant à ses capacités à conduire. La MH se traduit par des atteintes cognitives incluant des pertes de mémoire à court terme, des difficultés d'organisation, de planification et un manque d'attention.

Ces difficultés peuvent mettre la personne atteinte et les autres en danger. Lorsque des doutes sur la capacité à conduire apparaissent, une référence médicale peut être faite à la *Société d'Assurance Automobile du Québec (SAAQ)*. Dans tous les cas, il est plus sécuritaire de déclarer votre condition à la SAAQ, et ce, dès l'apparition des premiers symptômes.

Le médecin trouvera souvent difficile de prendre la décision d'arrêter une personne de conduire. Celui-ci veut garder l'autonomie de son patient le plus longtemps possible, mais en même temps il est dans l'obligation de favoriser la sécurité de la population. Évidemment, dans le doute, la sécurité de la population sera priorisée. La personne peut continuer de conduire s'il est évident qu'elle peut compenser ses débuts de difficultés, qu'elle peut adapter sa conduite et que son jugement est adéquat pour une conduite sécuritaire. Le médecin pourra réévaluer périodiquement si les difficultés détectées sont mineures.

Lorsque la MH est déclarée à la SAAQ, un rapport d'examen médical sera demandé. Par la suite, une évaluation sera demandée à une période déterminée. Pour certaines personnes, elles devront se faire évaluer chaque année et pour d'autres à chaque deux ans. Certains devront aussi se faire évaluer par un ergothérapeute.

Lorsque la conduite doit être évaluée, il est interdit de conduire tant que l'évaluation n'est pas complétée. Lorsque la conduite représente un danger pour la population, il est impératif de ne plus conduire et le médecin doit prendre tous les moyens nécessaires pour qu'il en soit ainsi.

Les aspects suivants sont déterminants pour une conduite sécuritaire. Par contre, l'arrivée des symptômes liés à la MH pourrait rendre la conduite non sécuritaire. À noter que les difficultés nommées ne vont pas forcément toutes apparaître, mais il faut savoir que même une seule difficulté pourrait rendre la conduite non sécuritaire.

Attention et concentration : Les conducteurs doivent avoir une attention soutenue, une bonne vigilance et ne pas se laisser distraire. Une des atteintes cognitives de la MH est des difficultés à se concentrer et à maintenir son attention.

Acquisition des informations visuelles : Les conducteurs ne doivent pas négliger la vision périphérique et ils doivent être capables de repositionner leurs yeux rapidement. La motricité oculaire peut être ralentie dans la MH.

Traitement de l'information visuelle et réponse motrice : Les conducteurs doivent être capables de traiter rapidement et efficacement l'information visuelle qu'ils perçoivent. Les notions de mouvement et de distance doivent être interprétées correctement. Les conducteurs se doivent d'être au volant. Les réactions de conduite doivent être rapides et être en lien avec la capacité à résoudre des problèmes. Les situations rencontrées dans la circulation requièrent une réponse efficace à plusieurs stimuli et changements d'environnement. Une des atteintes cognitives de la MH est le ralentissement du processus de la pensée ce qui pourrait amener des difficultés à traiter l'information rapidement.

Coordination motrice : Les conducteurs doivent avoir une bonne coordination et un contrôle efficace de leurs mouvements. Ils doivent être capables de faire plusieurs actions en même temps. Un des symptômes moteurs de la MH est des mouvements involontaires, ce qui pourrait occasionner des difficultés au niveau de sa conduite.

État émotionnel : Les conducteurs doivent contrôler leurs impulsions et leur caractère, ne pas prendre de risques inutiles et ne pas montrer de l'agressivité et du désespoir dans leur conduite. Les personnes atteintes de la MH peuvent présenter des symptômes émotionnels tels que l'anxiété, l'agressivité et de l'impulsivité.

Il est important de noter que plusieurs personnes ayant la MH n'ont pas de capacités, même si celles-ci sont indéniables pour les autres. C'est une composante dangereuse pour la conduite automobile.

Soyez honnête avec le médecin afin d'assurer la sécurité de tous et toutes. N'oubliez pas que perdre son permis de conduire est un deuil immense pour les personnes atteintes de la MH. C'est une étape très difficile pour eux, ils perdent une part de leur autonomie, soyez indulgent et compréhensif. Pour plus d'informations sur le transport adapté ou les différents transports dans votre région, communiquez avec le CLSC ou avec nous.

Société Huntington du Québec



2300 Boul. René-Lévesque Ouest

Montréal, H3H 2R5

514-282-4272/1 877 282-2444